

CA\_DEL240402\_15

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

### SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

**Convocation :** 28/03/2024

**Affichage liste délibérations :** 04/04/2024

**Membres :** 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

**Présents :** 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

**L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

#### **ABSENTS**

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

### **ACTIVITÉS SENIOR DU TROISIÈME TRIMESTRE 2024**

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

#### **1/ Activités sans participation financière des usagers :**

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser de bien-vieillir et rompre l'isolement pour les seniors givordins.



Pour cela, il est développé des partenariats avec les services de la ville, des associations spécialisées, permettant la mise en œuvre pour ce 3

**-Ateliers de prévention :**

- Remise à niveau sécurité routière (théorie et pratique).
- Équilibre.
- Prévention des chutes.
- Le rendez-vous des marcheurs.

**-Reportages :**

- Lyon, la gourmandise en héritage.
- Un week-end sur la côte d'Émeraude.
- Le Lubéron de villages en villages.
- Les pyrénéens de villages en villages.
- L'Alsace de village en village.

**-Conférence culturelle autour de l'art pour faire travailler sa mémoire :**

4 séances

**-Visite du théâtre et présentation de la saison**

**2/ Activités avec participation financière des usagers :**

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif prévu par personne.
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S.
- Les personnes avec l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S.
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% (uniquement s'il reste de la place).

Il est programmé pour le troisième trimestre 2024 :

**Atelier d'éducation nutritionnelle et cuisine « Le Goût dans l'assiette »**

2 séances :

**\*12 juillet** : Hydratation : Lutter contre la déshydratation en mangeant : kéfir maison, Smoothie, soupe froide.

**\*13 Septembre** : C'est la rentrée : vite et bienfait, la box repas équilibrée.

10 personnes maximum par atelier

Tarifs : Imposable : 5,00€

Non imposable : 3,5€

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6.00€

### Atelier Art floral

8 personnes maximum 41

Non imposable : 14 euros

Bénéficiaire de l'ASPA : 6 euros

Extérieur : 24 euros

### Musée de l'aviation :

40 personnes maximum

Tarifs : Imposables : 15,60€

Non imposable 10,90 €

Bénéficiaires ASPA : 4,70€

Extérieur : 18,70€

Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiements sur d'autres activités ou restauration se verront être inscrites sur liste d'attente.

### **Conditions de remboursement de l'activité à l'utilisateur :**

- En cas d'annulation de l'activité par le service.
- En cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif.
- En cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin.
- En cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet.
- Possibilité de faire un avoir sur une autre activité.

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le 3ème trimestre 2024, leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi proposées au Conseil d'Administration.



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
15 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2024 sur le chapitre 70, fonction 4238 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.